

Montréal, le 5 août 2013

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Paule Hamelin et M<sup>e</sup> Pierre Legault  
Gowling Lafleur Henderson, s.e.n.c.r.l.  
1, Place Ville-Marie, 37<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 3P4

M<sup>e</sup> Éric Fraser  
Hydro-Québec, Affaires juridiques  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d’approbation des caractéristiques du service d’intégration éolienne et de la grille d’analyse en vue de l’acquisition d’un service d’intégration éolienne**  
**Dossier de la Régie : R-3848-2013**

---

M<sup>e</sup> Hamelin,  
M<sup>e</sup> Legault,  
M<sup>e</sup> Fraser,

La présente fait suite à notre correspondance du 2 août dernier quant à la traduction anglaise des pièces B-0003 et B-0004 du dossier mentionné en objet, ainsi qu’à celle d’Hydro-Québec dans ses activités de distribution d’électricité (le Distributeur), reçue le même jour.

La Régie prend note que le Distributeur déposera les versions anglaises, non officielles, de ces pièces d’ici le 16 août 2013. En conséquence, elle prie Énergie Brookfield Marketing s.e.c. (EBM) de ne plus tenir compte de sa correspondance du 2 août dernier.

Veuillez agréer, M<sup>e</sup> Hamelin, M<sup>e</sup> Legault et M<sup>e</sup> Fraser, l’expression de nos sentiments distingués.

Sophie Giner,  
Secrétaire adjointe de la Régie de l’énergie  
SG/as